REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 30 Mai 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre. Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 41 Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 6

Nombre de membres excusés : 3 Nombre de membres absents : 11

Date de convocation : 24 mai 2024

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

- 7 JUIN 2024

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

- 7 JUIN 2024

5 - Institutions et Vie Politique 5.3 - Désignation de représentants

Objet : Conférence de l'entente entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom dans le cadre du Plan de Protection et Respect de l'Environnement (PPRE) pour La Souleuvre et La Vire – Modification de la représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau

	Présents	Excusés			
Noms des Conseillers		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT					Х
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	Х				
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			Mme Gislaine MARIE		
Mme Valérie DESQUESNE	Х				
M. Jean ELISABETH	Х				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	Х				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

	1	Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER			
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	Х				
BEAUMESNIL M. Gilles PORQUET	X				
W. Gilles PORQUET					
CAMPAGNOLLES Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	Х				
			<u></u>		
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	х				
Mme Colette JOUAULT	х				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	Х				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	Х				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	Х				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	Х				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE Mme Annick ALLAIN	1			Х	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE	х	ALC: PATE I			
M. Didier DUCHEMIN	Х				
M. Marc GUILLAUMIN	Х				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS M. Eric MARTIN	X				х
Mme Natacha MASSIEU	х				^
Mme Sandrine SAMSON					х
Mme Cyndi THOMAS					х
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	х				
M. Frédéric BROGNIART	х				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	х				
	x				X

		Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	х				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					Х
M. Lucien BAZIN	х				
M. Fernand CHENEL	х				
Mme Marie-Ange CORDIER	х				
M. Serge COUASNON	х				
Mme Nicole DESMOTTES			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Joël DROULLON					Х
M. Corentin GOETHALS	х				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					Х
Mme Valérie OLLIVIER	х				
M. Régis PICOT					Х
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	Х				
M. Guy VELANY	Х				
TOTAL	40	1	6	3	11
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents		41			
Quorum		31			
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Faisant suite aux démissions :

- de M. André LEBIS de son mandat de conseiller municipal de la commune de Souleuvre-en-Bocage;
- de M. Benoît BACHELOT de son mandat de conseiller municipal de la commune de Valdallière ;

il convient de procéder à la désignation de représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein la conférence de l'entente entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom pour le Plan de Protection et Respect de l'Environnement (PPRE) pour La Souleuvre et La Vire.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de procéder à ces désignations.

La désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échant, et il en est donné lecture par le Président.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires que l'élue suivante a d'ores et déjà fait acte de candidature pour l'un des postes à pourvoir :

Pôle de proximité de Valdallière : Mme Françoise FERGANT

(Conseillère municipale de la commune de Valdallière) pour siéger en lieu et place de M. Benoît BACHELOT, en qualité de membre suppléant)

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.

M. Régis DELIQUAIRE, conseiller municipal de la commune de Souleuvre-en-Bocage et conseiller communautaire, se déclare candidat pour siéger en lieu et place de M. André LEBIS, en qualité de membre suppléant.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir, Mme Françoise FERGANT est ainsi désignée pour siéger au sein de cette instance en qualité de membre suppléant en lieu et place de M. Benoît BACHELOT, et M. Régis DELIQUAIRE est désigné en qualité de membre suppléant pour siéger en lieu et place de M. André LEBIS.

• La représentation de l'Intercom de la Vire au Noireau au sein la conférence de l'entente entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom pour le PPRE pour La Souleuvre et La Vire s'établit comme suit à compter de la présente délibération :

3 membres titulaires :	3 membres suppléants :	
M. Alain DECLOMESNIL	Mme Nicole DESMOTTES	
M. Marc GUILLAUMIN	Mme Françoise FERGANT	
M. Didier DUCHEMIN	M. Régis DELIQUAIRE	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

(É DE

INTERCOM de la Vire

> au Noireau

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS Le secrétaire de seance Mme Catherine GOURNEY-LECONTE Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

Page 4 sur 4